



Le 17 novembre 2020

## Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

*Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 4 juin 2020 (14ème résolution)*

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 10 et le 11 novembre 2020

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
10/11/2020	560 391	38,484	21 566 255	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
11/11/2020	421 918	39,316	16 588 212	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
<b>Total sur la période</b>	<b>982 309</b>	<b>38,842</b>	<b>38 154 468</b>	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>